

Rapport du Président

Séance publique
vendredi 15 mars 2024
N° CD-2024-1-12-1
N° applicatif 8807

12^{ème} Commission
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction
Délégation territoriale Centre Alsace

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : A travers les Contrats de Territoire, la Collectivité européenne d'Alsace soutient des projets structurants qui renforcent l'attractivité du territoire et impulsent une dynamique partenariale nouvelle. Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux des territoires, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le service public alsacien. Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 221 782 € afin de soutenir 5 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières y afférant.

1. Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec les partenaires impliqués dans la bonne réalisation et vie du projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

2. Les projets du Territoire Centre Alsace

5 projets du Territoire Centre Alsace sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières y afférentes, pour un montant total maximum de subventions de 221 782 €.

Les projets ont été présentés le 26 février 2024 à la Commission Territoriale Centre Alsace qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous par canton, dans le Contrat de Territoire Centre Alsace et détaillés dans les tableaux annexés au présent rapport.

A. Canton de Sélestat

3 projets du canton de Sélestat sont soumis à votre approbation, représentant un soutien de 104 404 € pour un coût total de dépenses éligibles de 522 018 €.

Ces projets s'inscrivent dans l'enjeu et l'objectif opérationnel suivant du Contrat de Territoire 2022-2025 du Centre Alsace :

- **Enjeu environnement et écologie** : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive
 - **Objectif opérationnel** : développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs.

Le coût global des 3 projets s'élève à 104 404 €

- Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « création d'une piste cyclable entre Hilsenheim et Muttersholtz » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de **12 264 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 61 319 € HT ;
A noter que par délibération n° CD-2023-4-12-2, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023 a attribuée à la Communauté de Communes de Sélestat une subvention de 26 320 € au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le financement du tronçon cyclable Muttersholtz-Hilsenheim réalisée sur le périmètre de la Communauté de communes de Sélestat ;
- Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « création d'une piste cyclable entre Artolsheim et Richtolsheim » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de **51 491 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 257 453 € HT ;
- Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « création d'une piste cyclable entre Ohnenheim et Heidolsheim » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de **40 649 €** représentant 20 % d'une dépense éligible de 203 246 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur :

- La mise en place de conventions d'entretien ;
- La saisie de données SIG au format BNAC et l'information au plus grand nombre de la contribution financière de la Collectivité européenne d'Alsace, dans les outils de communication.

B. Canton d'Obernai

1 projet du canton d'Obernai est soumis à votre approbation, représentant un soutien de 91 986 € pour un coût total de dépenses éligibles de 919 859 € HT.

La Commune d'Obernai envisage l'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du groupe scolaire Europe.

Ce projet s'inscrit dans l'enjeu et l'objectif opérationnel suivant du Contrat de Territoire 2022-2025 du Centre Alsace :

- **Enjeu environnement et écologie** : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive
 - **Objectif opérationnel** : Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Le coût prévisionnel total de l'opération portée par la Commune d'Obernai s'élève à 966 486 € HT. Le montant des travaux éligibles s'établit à 919 859 € HT.

Il est proposé de contribuer au financement du projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du groupe scolaire Europe, porté par la Commune d'Obernai, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace, à hauteur de **91 986 €** correspondant à 10 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 919 859 € HT.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur :

- la mise en place sur le parking Europe d'une signalétique et/ou d'une présentation de l'équipement traduite en langue régionale ;
- le fait de servir de site démonstrateur, en partageant des retours d'expérience avec tout partenaire public ou privé intéressé ;
- l'accueil au sein des services municipaux d'un à deux collégiens volontaires dans le cadre des stages de découverte professionnelle de classe de troisième.

C. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

1 projet du canton de Sainte-Marie-aux-Mines est soumis à votre approbation, représentant un soutien de 25 392 € pour un coût total de dépenses éligibles de 253 924 €.

L'Association Espoir envisage la sécurisation incendie et eau potable de la ferme-auberge de la Clausmatt, propriété de l'association Espoir et située sur le ban communal de Ribeauvillé.

Ce projet s'inscrit dans l'enjeu et l'objectif opérationnel suivant du Contrat de Territoire 2022-2025 du Centre Alsace :

- **Enjeu** conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire
 - **Objectif opérationnel** : moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisir et patrimoniale.

Le coût prévisionnel total de l'opération portée par l'Association Espoir s'élève à 253 924 €. Le montant des travaux éligibles s'établit à 253 924 € TTC.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de sécurisation incendie et eau potable de la ferme-auberge de la Clausmatt, porté par l'Association Espoir, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Alsace, à hauteur de **25 392 €** correspondant à 10 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 253 924 € TTC.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur :

- la poursuite de l'activité d'insertion sur le site notamment à travers l'exploitation de l'hébergement et de la restauration touristique ;
- l'accueil à la Clausmatt des bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion ;
- l'inscription de la Clausmatt dans la stratégie touristique alsacienne pour ce qui relève de l'accueil des visiteurs et randonneurs ;
- la mise à disposition du SIS 68 de la réserve incendie de 120 m³ en cas de lutte contre des feux de forêt.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Sélestat

- Projet de « création d'une piste cyclable entre Hilsenheim et Muttersholtz » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.
- Projet de « création d'une piste cyclable entre Artolsheim et Richtolsheim » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.
- Projet de « création d'une piste cyclable entre Ohnenheim et Heidolsheim » porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

B. Canton d'Obernai

- Projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du groupe scolaire Europe porté par la Commune d'Obernai.

C. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

- Projet de sécurisation incendie et eau potable de la ferme-auberge de la Clausmatt, propriété de l'association Espoir et située sur le ban communal de Ribeauvillé, porté par l'association Espoir.
- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace Centre Alsace, cinq subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total maximum de 221 782 € et telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités, répartis comme suit :
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **12 264 €** représentant 20% d'une dépense éligible de 61 319 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Hilsenheim et Muttersholtz » ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **51 491 €** représentant 20% d'une dépense éligible de 257 453 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Artolsheim et Richtolsheim » ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **40 649 €** représentant 20% d'une dépense éligible de 203 246 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable entre Ohnenheim et Heidolsheim » ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **91 986 €** représentant 10% d'une dépense éligible de 919 859 € HT au bénéfice de la Commune d'Obernai pour le projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du groupe scolaire Europe ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de **25 392 €** représentant 10% d'une dépense éligible de 253 924 € TTC au bénéfice de l'association Espoir pour le projet de sécurisation incendie et eau potable de la ferme-auberge de la Clausmatt ;
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;
- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions précitées, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type établies sur la base du

modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;

- De préciser que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O016	E07	T01	3253 204-2324-515	91 986 €
P063	O016	E07	T01	3255 204-2324-54	129 796 €
TOTAL					221 782 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.